

**Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
du Pays Santerre Haute Somme**

Jean-Claude HELY, Président
de la Commission d'enquête

Monsieur Philippe CHEVAL
Président du Syndicat Mixte
Pays Santerre Haute Somme

A l'attention de M. Dominique BONNAUD
Directeur du Syndicat Mixte PSHS

Objet : Procès verbal des observations recueillies pendant l'enquête publique et questions de la Commission d'enquête.

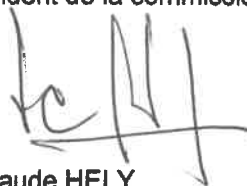
Messieurs,

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 septembre 2017 au 12 octobre 2017, j'ai l'honneur de vous communiquer le procès verbal des observations recueillies pendant l'enquête publique sur les registres et sur l'adresse électronique scot-enquetepublique@payshautesomme.fr

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'environnement, je vous invite à me communiquer dans le délai de 15 jours votre mémoire en réponse.

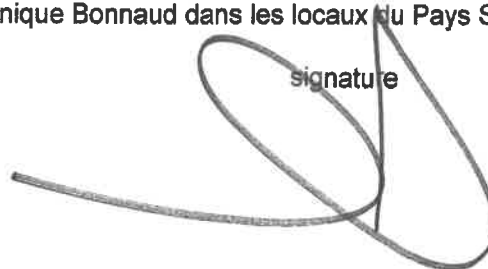
Veuillez agréer, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Le Président de la commission d'enquête



Jean-Claude HELY

Remis et commenté le 30 octobre 2017 à M. Dominique Bonnaud dans les locaux du Pays Santerre Haute Somme.



signature

**Enquête publique sur l'élaboration du Schéma de
Cohérence
Territoriale du Pays Santerre Haute Somme**

Relevé des observations et questions de la commission d'enquête

Sommaire

1.	Mise à disposition des registres d'enquête.....	3
2.	Participation du public.....	3
3.	Indexation des observations	3
4.	Thèmes abordés et nombre d'observations par thème	4
5.	Relevé des observations	5
6.	Questions de la commission d'enquête.....	15

1. Mise à disposition des registres d'enquête

Le Syndicat mixte s'est chargé de distribuer et de collecter les registres dans les 146 communes concernées par le SCoT PSHS. Ces registres ont été mis à la disposition de la commission d'enquête le mercredi 25 octobre 2017 dans les locaux de la C.C Terre de Picardie à Estrées Deniécourt.

A partir de cette date, la commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions sous réserve que le mémoire en réponse lui parvienne dans le délai fixé par l'article R123-18 du Code de l'environnement.

Bilan de la collecte des registres :

- 128 registres sans observation
- 14 registres avec observations
- 3 registres perdus : communes de MORCHAIN, d'HYPERCOURT et d'ENNEMAIN. Les maires des 3 communes concernées ont délivré une attestation dans laquelle ils déclarent n'avoir reçu aucune observation pendant l'enquête.
- 1 registre non reçu en mairie de BRIE. Le maire de la commune a produit une attestation dans laquelle il déclare n'avoir pas reçu les documents relatifs à l'enquête.

2. Participation du public

L'enquête publique n'a pas mobilisée beaucoup de monde.

Au total 5 personnes se sont présentées pendant les permanences, 19 observations ont été déposées sur 14 registres et 5 observations ont été déposées sur l'adresse électronique du Syndicat Mixte.

3. Indexation des observations

Chaque observation est identifiée par les 4 premières lettres de la commune ou les 2 premières lettres de chaque nom pour les communes au nom composé, suivi d'un n° d'ordre (01/02/03....), puis d'un index (suivant tableau ci-dessous):

Index	Définition	Développement de l'indexation de l'observation
OE	Observation Ecrite	Observation manuscrite portée sur le registre.
OC@	courrier électronique @	
OC	Observation Courrier	Note ou courriel annexé au registre de la commune concernée

Exemples : ESDE01OE Observation n°1 écrite sur le registre d'ESTREES-DENIECOURT
MAUR01OE Observation n°1 écrite sur le registre de MAUREPAS

4. Thèmes abordés et nombre d'observations par thème

10 thèmes ont été abordés dans les 24 observations

1. Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 3 : Réduire la consommation foncière.
8 observations.
2. Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 1 : Rééquilibrer le territoire.
1 observation
3. Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 4 : Prioriser la Trame Urbaine
1 observation
4. Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 11 : Anticiper les besoins en équipements et loisirs
1 observation
5. Thème 3 DOO Axe 2 Objectif 3 : Stratégie foncière – Soutenir les activités de proximité hors des zones dédiées à l'activité économique.
1 observation
6. Thème 3 DOO Axe3 Objectif 1 : Protéger la biodiversité et préserver les ressources naturelles
1 observation
7. Thème 3 DOO Axe 3 Objectif 4 : Protéger la ressource en eau.
1 observation
8. Thème 3 DOO Axe 3 Objectif 11 : Encourager le développement raisonné de l'éolien.
7 observations
9. Thème 4 – Dossier d'enquête publique
1 observation
10. Thème 5 – Autres
2 observations

5. Relevé des observations

Thème	Index	Intervenant	Libellé de l'observation
Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 3 : Réduire la consommation foncière	MAUR01OE	M. Bruno FOSSE maire de MAUREPAS-LEFOREST	<u>Énoncé</u> : La commune de Maurepas-LeForest s'oppose à toutes limitations de surface dans un projet d'urbanisation de sa commune. Notre commune, placée près de la sortie d'autoroute Albert 13.1, est aujourd'hui habitée de personnes (cadres, cadres supérieur, chefs d'entreprise ...) cherchant des terrains d'une surface supérieure aux surfaces limitées du projet SCoT. Les divers investissements immobiliers réalisés ces derniers mois le prouvent (1 propriété de plus de 20 000 m² avec 1 maison de plus de 300 m² et 1 corps de ferme de plus de 8500 m²). Ces investisseurs sont chez nous pour l'espace, la proximité de l'entrée d'autoroute A1 et la gare TGV Haute Picardie. Ces investisseurs ne seraient pas chez nous sinon !!! <i>signature</i>
	HERV01OE	M. Richard JACQUET maire de HERVILLY MONTIGNY	<u>Énoncé</u> : Vous contribuez par ce SCoT à appauvrir nos communes. Ces restrictions d'urbanisme défavorisent fortement notre croissance. Vous ne laissez plus le choix aux citoyens, la possibilité de jouer d'un bien être en campagne puisqu'ils sont limités en surface. De plus certains propriétaires ne pourront plus vendre leur terrain. Nous nous retrouverons donc avec des fiches, terrains mal entretenus dans nos villages. <i>signature</i>
	VRAI01OE	MME Maryse FAGOT Maire de VRAIGNES	<u>Énoncé</u> : La survie des communes rurales est en jeu. Les Documents d'Orientation d'Aménagement du territoire sont de plus en plus restrictifs à leur égard. Impossible désormais pour les communes d'acquiescer de la réserve foncière. Heureusement, les élus ont opté pour une proposition ambitieuse prenant en compte la construction du Canal Seine Nord Europe, ce qui ne modifiera en rien le sort de notre commune de Vraignes en Vermandois qui se trouve à quelques centaines de mètres d'une zone occupée entre autres par les Ets Bonduelle et le co-générateur Biomasse. C'est une commune qui depuis toujours subit les désagréments de ces installations sans dommage aucun. (Le maire Maryse FAGOT pour les membres du conseil municipal pour ce qui concerne la zone) Tout semble être fait pour interdire toute construction en milieu rural alors que nous sommes soucieux de la préservation des terres à vocation agricole, que nous souhaitons accueillir de nouveaux habitants ou simplement les conserver. Sachant que le SCoT doit prendre en compte les objectifs du STRADET ! Bon travail du PSHS pour un document qui participe à notre identité

			commune. signature
ESDE010E	M. Gérard GUILLEMONT maire d'ESTREES DENIECOURT	<u>Enoncé</u> : Sur le document d'orientation, il est précisé qu'il faut densifier l'habitat et l'offre de service au cœur ou près des pôles d'activité pour ne pas disperser les mobilités. Dans les communes rurales, nous ne pourrions construire en dehors de la trame urbaine. Sur les zones U et avec un maximum de 35 logements/an sur la CCTP (14 log/ha) ce qui est un peu dommage pour la commune d'Estrées Deniécourt qui possède des terrains constructibles en 1AU et 2AU. <i>signature</i>	
ESMO010E	M. Jean-Paul COLARD maire et MME Corinne GRU adjoint à l'urbanisme d'ESTREES MONS	<u>Enoncé</u> : Nous avons été surpris de constater, au début des études pour le SCoT que la commune d'Estrées-Mons avait été oubliée dans l'analyse du tissu économique local !.. Nous vous rappelons quelques chiffres, entre les Ets Bonduelle, Brake France, Cogeban, INRA, la Chambre d'Agriculture, la société Picvert et divers autres ... le nombre de travailleurs venant par jour sur la commune est de 1400, qui fait d'Estrées-Mons le 4^{ème} pôle emploi du territoire !.. Afin de réduire les déplacements domicile/travail, les circulations de voitures particulières et l'émission de gaz à effet de serre selon les lois Grenelle, il paraîtrait judicieux d'offrir la possibilité d'habiter près de son travail ! La commune fait état d'un contexte particulier incompatible avec le classement en simple commune rurale engendrant un taux global de 2% d'accroissement de population selon le SCoT. N'aurait-il pas été plus judicieux de créer une cinquième catégorie située entre le pôle de proximité et la commune rurale, appelée par exemple pôle d'emploi avec des règles d'objectif de population adéquates et dégageant une réserve foncière adaptée ? Les objectifs du SCoT préconisent pour Estrées-Mons une population de 585 habitants à l'horizon 2030 et les chiffres INSEE publiés au 01/01/2017 comptabilisent déjà 585 habitants !.. (recensement 2014). Si on applique les objectifs du SCoT, la commune serait gelée au niveau du nombre des habitants pendant 16 ans !.. On pourrait qualifier la situation d'absurde ! Suite à ces observations, la commune d'Estrées-Mons demande : - Son reclassement en pôle d'emploi du territoire avec ajustement de croissance de population à 3% jusque 2030, avec actualisation du dernier recensement au moment du chiffrage et de prévoir les réserves foncières nécessaires à cette croissance. - Son attribution d'emprises foncières à destination économiques nécessaires au bon fonctionnement des	

			entreprises existantes. Si ces remarques ne peuvent être prises en compte sans remettre en cause le D.O.O, nous souhaitons que le rapport de présentation du document les mentionne. Le maire Jean-Paul Colard, l'adjoint à l'urbanisme Corinne Gru pour le Conseil Municipal d'Estres-Mons. 2 signatures
	DEVI010E	MME Florence BRUNEL maire de DEVISE	Enoncé : 1) La politique en matière d'habitat et de logement de ce projet de SCoT porte en germe la mort ou l'agonie de nombreux petits villages. Je vous prédis qu'avec une telle politique, d'ici 20 ou 30ans il y aura des hameaux abandonnés et des villages moribonds dans l'Est de la Somme, à l'image de ce que l'on trouve dans le centre de la France (avant que dans quelques zones, les anglais ne viennent les rénover). C'est d'ailleurs une volonté très clairement annoncée dès la page 8 du DOO : « la stratégie du SCoT est de rééquilibrer le territoire en faveur des villes centre » au détriment des « communes rurales les plus attractives ». On ne peut être plus clair. Ainsi, on constate que les nouvelles populations ont envie d'habiter les villages, on va les en empêcher, et ils boudent les centres-villes, on va les y orienter. Drôle de méthode pour attirer et développer la population de 4% ! De là découlent toute une série de dispositions très contraignantes, et parfois contradictoires, pour l'urbanisation des villages, dispositions qui seront renforcées par les PLUi et leur interprétation par l'administration. Voici quelques exemples, mais on pourrait développer bien davantage. - Définition très restrictive des « dents creuses », dans la pratique constatée déjà en de nombreux endroits il ne suffit pas qu'il y ait un espace libre entre deux constructions, à l'intérieur des panneaux d'entrée et de sortie de village. La définition précise de la dent creuse comporte bien d'autres conditions. Ceci va conduire à la perte d'espaces déjà équipés et desservis par les réseaux dans les villages, conduisant à du gaspillage d'argent public. - Augmentation de 2% des logements dans les petites communes contre 6% dans les grandes (p10). - Construction de 14 logements /hectare dans les communes rurales, soit 714 m² /habitation. Ce qui fait le charme et la qualité de vie dans les villages (qui par ailleurs sont dépourvus de la plupart des services publics), c'est justement l'espace, le silence, la présence de la nature ... C'est un choix des habitants. Si l'on oblige à augmenter fortement la

			densité de construction on perd cet avantage. De plus, cette disposition de densification des constructions est contradictoire avec l'objectif cité p12 de « préserver la qualité paysagère » des villages. Je pense que pour préserver la qualité des petits villages, il faut accepter des surfaces beaucoup plus grandes. La plupart du temps cela ne retire pas un mètre carré à l'agriculture car les terrains concernés n'étaient pas exploités en agriculture (ancien cimetière du village, ancien jardin laissé en friches ...). Sur le plan environnemental, sur un terrain de 2100 m², vaut-il mieux une maison de 150 m² et un garage, ou bien trois maisons de 100 m² chacune et trois garages qui vont bétonner le triple de surface ? Moi, je ne me résous pas à ce que nos villages meurent. 2) l'objectif de tout cela est clair, on veut rationaliser les réseaux, les services publics, les transports individuels et collectifs, etc, en regroupant les lieux de vie et les lieux de travail (cf volet économique). C'est très louable, mais dans un environnement qui, de toute façon reste très rural avec des agglomérations de taille modeste, les retombées seront marginales car vous aurez beaucoup de mal à ce que les gens habitant un même endroit (c'est-à-dire à moins de 15' à pied les uns des autres) travaillent aussi au même endroit et aux mêmes horaires. C'est bien d'essayer, mais pas en sacrifiant le patrimoine rural. L'économie sera d'autant moins patente que, je l'espère, il restera quand même, quelques habitants dans les villages à demi vidés... Il faudra toujours emmener les enfants à l'école, collège, lycée, ramasser les ordures ménagères, entretenir le réseau électrique, le réseau numérique, etc...
DEVI02OE	Conseil Municipal de Devise		<u>Enoncé :</u> Le Conseil municipal de DEVISE, réuni le 11 octobre 2017, approuve sans réserve les observations formulées à titre personnel par madame Forence BRUNEL. 7 signatures
DOBE01OE	MM. Pascal et Victor VANYSACKER		<u>Enoncé :</u> Le DOO est basé sur un développement grâce au CSNE, or ce projet est en suspens. Cela est-il sérieux ? Les tableaux sur l'évolution de la population sont-ils réels, nous n'avons pas les sources des chiffres. Les surfaces de la ZAC de Haute Picardie sont fausses. Aujourd'hui 110 ha sont déjà prélevés au monde agricole. Chaque projet a consommé le double de la surface réellement utilisé par l'acheteur du terrain. Il reste plus de 70 ha non aménagés. Il n'est donc pas nécessaire d'en rajouter ! Il y a trop de flou dans les chiffres cités ! 2 signatures

Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 1 : Rééquilibrer le territoire	ASSE010E	M. Michel GUILBERT maire d'ASSEVILLERS	<u>Enoncé :</u> Avis de la commune d'Assevillers Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT fixe des objectifs ambitieux pour le pays Santerre Haute Somme basés essentiellement sur la réalisation du Canal SNE. Il est louable de favoriser le développement des principaux pôles urbains ainsi que les villes relais et les pôles de proximités, définis uniquement sur des critères de population actuelle. Il ne faut pas pour autant freiner le dynamisme de certaines communes rurales, certes moins peuplées, mais qui ont montré, notamment à travers leur document d'urbanisme, leur volonté affirmée de poursuivre l'accroissement de leur population. Cela passe par l'accueil de nouveaux résidents, en lotissement ou non, l'apport de services à la population, de meilleures possibilités de communication, que ce soit en termes de transports collectifs adaptés, qu'en termes de couverture en très haut débit, l'aménagement de nouveaux équipements sportifs et de loisirs, l'encouragement à l'installation d'artisans et de commerçants. Il est important de tenir compte des orientations prises lors de la réalisation récente d'un PLU, ce qui est le cas de notre commune. Nos villages ne doivent pas devenir de simples villages dotoirs ! <i>signature</i> <u>Enoncé :</u> Je trouve que les terrains de plus de 2000 m², dans le centre, qui deviennent non constructibles, est une pure aberration. <i>signature</i>
Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 4 : prioriser la trame urbaine	DOBE030E	MME Micheline LAVAQUERIE Dompiere-Becquincourt	<u>Enoncé :</u> Dans les orientations rien n'est prévu pour lutter contre les déserts médicaux et l'accueil des personnes âgées en nombre croissant ! Cela était inscrit dans le diagnostic. <i>2 signatures</i>
Thème 3 DOO Axe 1 Objectif 11 : Anticiper les besoins en équipements et loisirs	DOBE020E	MM. Pascal et Victor VANYSACKER	<u>Enoncé :</u> Dans les orientations rien n'est prévu pour lutter contre les déserts médicaux et l'accueil des personnes âgées en nombre croissant ! Cela était inscrit dans le diagnostic. <i>2 signatures</i>
Thème 3 DOO Axe 2 Objectif 3 : Stratégie foncière – Soutenir les activités de proximité hors des zones dédiées à l'activité économique	DEV1010E	MME Florence BRUNEL maire de DEVISE	<u>Enoncé :</u> 3) Sur le plan économique, il y aurait aussi beaucoup à dire. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais on n'attirera pas les entreprises en multipliant les contraintes envers elles, que ce soit d'implantation ou autre nature. Par ailleurs, en définissant les zones d'activité de manière si précise on risque d'assécher le tissu économique et artisanal informel qui existe dans nos villages. La disposition, p43, visant à soutenir les activités de proximité existantes dans les villages va dans le bon sens, sera-t-elle suffisante ? 4) D'une manière générale, il me semble primordial de réintroduire la souplesse maximum possible au niveau du DOO du SCOT, celui-ci comporte déjà trop de rigidités, pour pouvoir s'adapter ensuite aux réalités. Ainsi, par exemple, il me semble absurde de lister très précisément dès le DOO les « coupures d'urbanisation à maintenir » ou d'y localiser les « zones

			d'implantation des commerces » dans chaque bourg. N'est-ce pas le rôle d'un PLUi ? D'autant que le PLUi devant respecter le SCOT, il ne restera plus aucune marge de réflexion à ce niveau là. <i>signature</i>
Thème 3 DOO Axe 3 Objectif 1 : Protéger la biodiversité et préserver les ressources naturelles	NESL01OE	M. Pierre HENET 2 Hameau de Quiquery 80190 – LANGUEVOISIN-QUIQUERY	Enoncé : La Zone à Dominante Humide (ZDH) identifiée au SDAGE Artois Picardie ne correspond pas avec la réalité sur le terrain. En effet, elle englobe par exemple certaines parcelles de terre agricole comme « la sole de la fosse aux loups » N° 15 parcelles de Quiquery et petit arbre bien que pas très précise sur le plan présenté par l'échelle trop réduite. Il ne me semble pas tenir compte des futures évolutions des activités provoquées par CSNE et de la modification de l'activité du canal du Nord et de la réhabilitation de celui-ci après son arrêt, cela risque de manquer de souplesse.
Thème 3 DOO Axe 3 Objectif 11 : Encourager le développement raisonné de l'éolien	HERB01OE	M. MME MASSE M. MME DUMONT M. MME BAUDELLOT M. MME VANOYE M. Philippe DITTE MME Virginie RIGOLIN MME DOUAY M. André DOUAY M. Xavier GUINCOT	Le SCOT qui par définition est un Schéma de Cohérence Territorial, nous semble incohérent avec les engagements qu'il se fixe et le soutien qu'il apporte à l'éolien ! D'un côté, vous vous engagez à : « Améliorer la qualité de vie des habitants et rendre attractif le Santerre Haute Somme » « Dynamiser l'activité économique du Santerre Haute Somme grâce à sa situation » « Valoriser les richesses naturelles et paysagères du Santerre Haute Somme pour le conforter comme territoire durable » De l'autre, vous décrivez l'éolien comme « première force productrice du territoire » parmi les 3 filières énergétiques ciblées (la biomasse, l'agro-carburant et l'éolien) Mais que va devenir notre quotidien ? Car l'éolien dans le Santerre Haute Somme ça sera : Des centaines de structures métalliques de 180 mètres de haut (équivalent à un immeuble d'une soixantaine d'étages visible à 20 km à la ronde) qui sont en fait des aérogénérateurs industriels, sous le régime ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui vont industrialiser le monde rural. Comme vous le savez, chaque éolienne est équipée à son sommet de 2 flashes rouge et blanc qui produisent un puissant éclat toutes les 5 secondes environ, visible à 360°. L'ombre produite par l'éolienne est coupée par le mouvement des pales (effet stroboscopique). En fonction de l'inclinaison du soleil, celle-ci peut porter sur des centaines de mètres ! Comment le SCOT compte-t-il encadrer le développement de l'éolien qui est en train de dénaturer le paysage du Santerre ? De plus, ce moyen de production d'électricité dit « écologique » nécessite, en

			réalité, des tonnes de béton, de ferrailles, de l'huile ainsi que des travaux industriels colossaux. Il ne suffit pas simplement de récupérer l'énergie produite ... et quand il y a du vent ! Vous parlez de « d'évaluer les impacts paysagers, ... mettre en place des outils réglementaires « afin de préserver les secteurs les plus sensibles » Quels outils réglementaires ? Il est inacceptable de ne pas avoir plus de précisions dans un tel document ! Alors que les aérogénérateurs industriels se multiplient dans le Pays Santerre Haute Somme. En janvier 2017, le rapport de la DREAL du parc de Barleux/Bellou/Villers Carbonnel fait déjà état de 42 parcs dans un rayon de 20 km autour de Péronne. Vous indiquez que « ces installations relèvent d'avantage du code de l'environnement que du code de l'Urbanisme », elles font pourtant bien l'objet d'un permis de construire, de plus, en zone Naturelle ou en zone Agricole (et non en zone industrielle). Vous parlez de l'impact des projets urbains sur les exploitations agricoles (réduction des surfaces) mais l'impact des aérogénérateurs industriels sur les terres fertiles du Santerre, est occulté. Le SCOT doit veiller à « préserver les éléments fixes du paysage (haie, talus, bandes enherbées, ...) ayant un rôle hydraulique mais le bétonnage monstrueux et irréversible des terres fertiles du Santerre dû aux centaines de socles des éoliennes industrielles n'est même pas évoqué. Le SCOT a pour mission d'encourager les économies d'énergie, c'est très bien et « d'accompagner le développement des énergies renouvelables », oui, mais encore faut-il que ces énergies ne détruisent pas l'environnement. L'avenir des générations futures du Santerre est en danger avec le développement anarchique de l'éolien. En France, les émissions de CO2 ne proviennent que très peu du secteur électrique grâce aux centrales nucléaires. Ce sont les combustibles fossiles employés pour le transport et le chauffage qui entraînent plus de 92% de nos émissions de CO2. En revanche, l'éolien a besoin de puissants moyens de compensation réagissant rapidement comme des centrales à gaz pour pallier sa faible production les jours sans vent et pour compenser ses fortes et rapides variations. L'Allemagne, par exemple, construit 20 centrales à gaz et 23 centrales au charbon (allemand et américain) en prévision de l'arrêt de ses centrales nucléaires en 2022, et pour suppléer les éoliennes. Plus de la moitié de la production électrique (60%) provient du charbon et du gaz permettant de lisser l'intermittence de la production de l'éolien. Pour une énergie qui se dit « verte », quel splendide résultat ! D'un point de vue environnemental, technique et financier, il est totalement inconscient de continuer à développer l'éolien en France, notamment dans notre région
--	--	--	---

			particulièrement colonisée ! Il est probable que par ignorance, entretenue par des lobbys aux motivations mercantiles nos décideurs politiques se sont laissés tromper par la propagande et les promesses vagues qui ont favorisé le développement de cette filière éolienne pas assez raisonnée. Pourquoi ne pas soutenir le développement de l'énergie photovoltaïque dont les rendements ont énormément progressé avec des techniques de plus en plus performantes, à des coûts de moins en moins élevés et qui s'intègre plus discrètement dans le paysage et l'environnement ? Le SCoT qui ne sera révisé que dans 6 à 7 ans ne peut pas ignorer l'impact des aérogénérateurs industriels accordés sur son territoire et ceux, en projet, qui vont suivre. Il doit prendre en compte le ressenti des populations qui ont choisi de vivre à la campagne dans un cadre de vie rural et ceux qui ont choisi de vivre en ville dans un cadre urbain. 13 signatures
VIFA010C	M. Frédéric SILVESTRE		<i>Courriel adressé à la mairie de Villers Faucon et annexé au registre d'enquête</i> Résumé : Retranscrire l'idée principale qui était la non-prolifération des éoliennes pour le respect des paysages.
PERO010C@	M. Freddy RATEL		Enoncé : Vous souhaitez développer le tourisme dans la Somme et c'est une excellente chose, hors vous laissez des affairistes massacrer nos paysages en y installant des éoliennes dont la production d'électricité chute malgré un nombre grandissant de ces machines, elles défigurent nos villages qui abritent des monuments classés, elles s'imposent à nous sans que notre qualité de vie soit prise en compte, c'est pourtant dans votre projet "la qualité de vie dans le Santerre Haut de Somme", est-ce une farce ? L'éolien ne crée pas d'emploi, des pays ont déjà arrêté l'éolien car non fiable, les éoliennes sont de grandes consommatrices d'huile et vous voulez arrêter la consommation de produit pétrolier ? C'est incohérent. Parce que vous, le gouvernement, Hulot et Royal n'avaient aucune compétence dans les technologies, vous vous faites bernier par des industriels...
PERO020C@	M. Marc D'ALESSANDRO 25 rue de douilly 80400 MATIGNY		Enoncé : Protégez le peu qui reste de nos campagnes des éoliennes me semble un impératif des plus urgent. Nous n'avons plus un endroit où on peut voir l'horizon sans voir une de ces machines. Elles sont de plus en plus grandes (180 mètres voire plus si on ne fait rien) On sait tous qu'elles ne sont pas écologiques car vu leur production quasi nulle, les centrales THERMIQUES s'imposent pour pallier leurs défaillances, les rivières en souffrent, nos maisons sont dévaluées etc...leurs implantations anarchiques sont terribles pour notre tourisme et nous savons que si elles sont implantées ce ne sont pas pour des gestes écologiques mais PECUNIERSI alors, au secours, stoppez tout, essayons de garder une campagne avec de

			l'herbe mais pas avec du béton! j'espère que vos prendrez mes remarques en compte pour la survie de la haute somme.
	PERO03OC@	M. Michel GAHON 11 RUE Traversière 80200 ASSEVILLERS	<u>Enoncé</u> : Je viens de voir que l'on pensait aux habitants du Santerre , de la Haute Somme à propos d'une enquête qui s'ouvre afin de mieux connaître nos inquiétudes . Mes craintes pour l'avenir et le cadre de vie notamment sont de 2 ordres: 1ment) Notre petite région peine à attirer des commerces et des industries nouvelles, très profitables pourtant. Les zones d'activités ont un mal fou à "décoller", comme le dit bien l'expression ... Effectivement c'est un cercle vicieux car notre population n'a jamais été nombreuse d'autant plus que les bourgs ou les villes se trouvent donc éloignées les unes des autres! Que faire ? Ne comptons pas trop sur un tourisme mémoriel de Guerre et d'histoire locale ! En effet le temps consacré au Centenaire de la Grande Guerre ne va s'étaler que sur 4 années et puis voilà tout. 2ment) le plus stressant et le plus aberrant est sans conteste la folie qui va de concert avec les futurs "parcs éoliens" dont on nous rabat les oreilles et dont on nous vante les fumeux avantages ! ! ! Entre la région de Vermand, de Nesle, et CHAULNES la coupe est déjà pleine. Voilà que les futures installations d'aérogénérateurs se présentent à nous : pour Belloy et Villers Carbonnel ainsi qu'autour de la commune d'ASSEVILLERS. Je ne suis pas contre une avancée rationnelle des nouvelles énergies: la biomasse, la force hydraulique des marées, ainsi que les formidables possibilités dues au "solaire" en général. Cependant qui va pouvoir croire en la vertu écologique de la première éolienne venue, avec le pseudo discours "écolo" qui s'y accroche aujourd'hui ? Les financiers du "vent ", les auteurs des schémas d'aménagement et les élus favorisant ces parcs nous mentent de façon éhontée sur les apports de ces "moulins à vents écologiques", destinés à défigurer notre environnement déjà bien encombré. Sans compter les nuisances sonores que la première éolienne implique, ou les atteintes à la vie même des grands oiseaux et des chauves-souris notamment. Je ne cherche nullement à noircir les choses car les résultats sont désolants lorsqu'on déplore malheureusement le spectacle dans les départements de France qui sont déjà impactés par la présence de mâts éoliens se montant jusqu'à 180 M de HAUTEUR et qui forcément encombrant la moindre parcelle de l'horizon naturel et y compris des Hauts de France. Fait à Assevillers le 10 octobre 2017. Michel Gahon

	PERO040C@	M. Jean-Michel BACHELIEZ 9 rue Traversière 80200 ASSEVILLERS	<u>Enoncé</u> : Les premières éoliennes mesuraient 80 mètres en bout de pale. Les aérogénérateurs prévus à Assevillers mesureront 180 mètres. Soit 100 mètres de plus que les premières machines ! Le clocher du village d'une hauteur de 40 mètres va disparaître visuellement. C'est une éolienne qui semblera le remplacer. Assevillers est l'avant-dernier village situé au bord de la route qui descend vers la belle vallée de la Somme. Ce village pourrait au moins être épargné. Il faut réagir et sauver quelques parcelles du Santerre traditionnel ! Veuillez agréer, Monsieur ou Madame Le Commissaire Enquêteur mes salutations distinguées. <u>Enoncé</u> : J'aimerais que le paysage de la région ne soit pas endommagé par des bâtiments de 180 m de haut, du type Eolien. Je souhaiterais que d'autres solutions soient étudiées et aidées.
Thème 3 DOO	PERO050C@	MME Ghislaine PARIN 51 rue neuve 80980 – DOMPIERRE BECQUINCOURT	
Axe 3 Objectif 4 : Protéger la ressource en eau	ROSI010C	MME Marine JOSSE SIEP du Santerre 80170-ROSIERES en SANTERRE	Les captages prioritaires de Caix sont stratégiques pour les habitants du Santerre. Des opérations de reconquête de la qualité de l'eau sont en cours depuis 2010, merci de rester vigilant sur cette problématique.
Thème 4 – Dossier d'enquête publique	DOFL010E	M. Michel LAMUR Maire de DOINGT FLAMICOURT	<u>Enoncé</u> : Il est regrettable de ne pas avoir eu des plans papier à une dimension lisible dans les mairies concernées par le SCOT. Ceci empêche d'avoir un avis sur le contenu du SCOT et montre que les communes ne sont pas concernées par les décisions qui pourront être prises. C'est vraiment dommage ! <i>signature</i>
Thème 5 – Autres	VIFA020C	M. Régis LAMOURET	<i>Courriel adressé à la mairie de Villers Faucon (parmi d'autres destinataires) et annexé au registre d'enquête.</i> <u>Résumé</u> : Vérifier que l'ancienne voie ferrée soit bien reconverte en voie verte et ce jusqu'à Villers voire au-delà et dans un second point voir si la politique de favorisation de certains lieux pour des constructions n'entraîne pas un prix prohibitif des permis de construire dans d'autres lieux comme Villers.
	EPEH010E	M. Pierre François THERY Agriculteur	<u>Enoncé</u> : J'ai pris connaissance du dossier dans les grandes lignes. L'étude du dossier est certainement très intéressante. Attention à ne pas aller trop loin dans les démarches juste sur la base de chiffres et de prévisions. <i>signature</i>

6. Questions de la commission d'enquête

Question 1

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) déclare page 28 vouloir « *Capter les flux entrant sur les pôles gares afin de renforcer les centralités, et pour cela, faire en sorte que les actifs résident à proximité.* »

Pour atteindre cet objectif, la gare en tant que lieu d'intermodalité) doit être multifonctionnelle (habitat, services, commerces et accessibilité). Cette intermodalité participera également à la centralité des communes concernées.

En réponse aux enjeux de développement durable et de réduction des déplacements, le SCoT affiche la nécessité de densifier ces secteurs dans un périmètre proche.

Le périmètre estimé à 300 mètres correspond à la distance moyenne où le déplacement à pied plutôt qu'en automobile est facilement accepté par les habitants (5 minutes à pied).

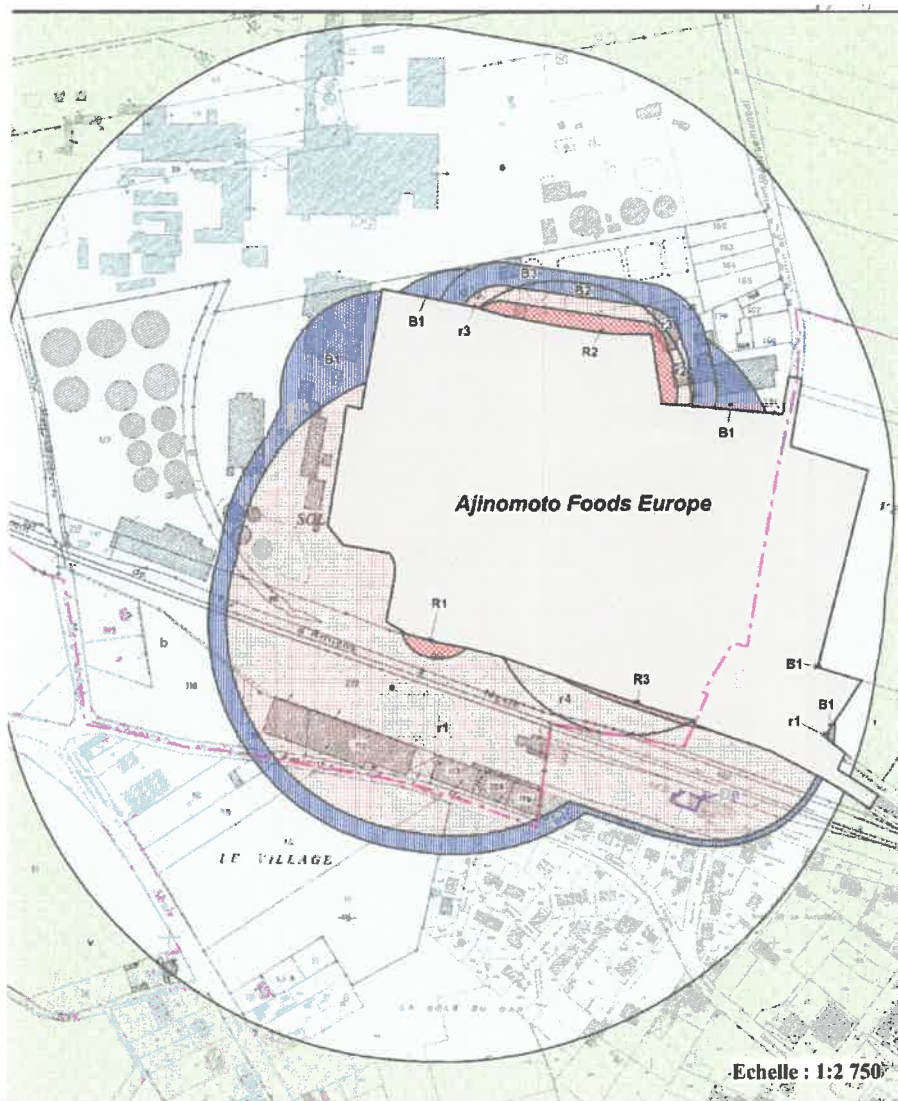
Parmi les 4 pôles gares suivants (Ham, Nesle, Chaulnes, Rosières-en-Santerre), la commission d'enquête s'étonne que le projet de SCoT Santerre Haute Somme ait retenu le pôle gare de Nesle, en marron dans la cartographie ci-dessous :



En effet, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société AJINOMOTO a été approuvé le 31/12/2013 ; c'est une servitude d'utilité publique et annexé aux PLU des communes de Nesle et Mesnil Saint Nicaise.

La cartographie ci-dessous indique les différentes zones de servitude autour de l'usine AJINOMOTO ; on constate que :

- la gare est située r1 (zone d'interdiction en rouge clair) avec une partie en DE (zone de délaissement)
- la zone d'activité prévue plus haut se situe en partie en zone b (Ce sont des zones d'autorisation limitée sous conditions en bleu foncé, et zones d'autorisation sous conditions en bleu claire).



Pour les zones b et B1, le règlement prévoit que tout projet nouveau à la date d'approbation du PPRT est interdit, notamment :

- la construction d'ERP,
- les constructions d'habitations individuelles ou collectives,
- les habitations légères de loisirs.

En zone r1, tout nouveau projet est interdit.

Par ailleurs pour ces zones, il est prescrit

- des mesures de renforcement et de protection sur le bâti existant (notamment par l'obligation de réaliser une pièce confinée dans la zone bleue b concernant les habitations autour de la gare de Nesle dans un rayon de 400m autour d'Ajinomoto).
- Des mesures d'accompagnement (rassemblement, information du public,...)

Aussi, nous vous demandons de vérifier tous ces points auprès de la DREAL Hauts de France et d'éclairer la commission sur le devenir de ce pôle gare de Nesle dans le projet de SCoT Santerre Haute Somme.

Question 2

Le maire de Brie atteste n'avoir pas reçu les documents relatifs à l'enquête publique du SCoT.
Quelle réponse peut apporter le Syndicat Mixte à cette affirmation ?

Question 3

Monsieur Jean-Paul Colard, maire d'Estrées-Mons relate dans l'observation ESMO01OE que sa commune avait été oubliée dans l'analyse du tissu économique local ; en effet, selon lui, avec 1400 salariés venant par jour travailler dans les différentes entreprises situées sur sa commune, Estrées-Mons est le 4^{ème} pôle d'emploi du Pays Santerre Haute Somme.

La commission d'enquête s'étonne que cette situation n'ait pas été prise en compte dans le projet de SCoT et qu' Estrées-Mons soit classé en simple commune rurale engendrant un taux global de 2% d'accroissement de population, ceci d'autant plus que les objectifs du SCoT préconisent ainsi pour Estrées-Mons une population de 585 habitants à l'horizon 2030 alors que les chiffres INSEE publiés au 01/01/2017 comptabilisent déjà 585 habitants, ce qui interdirait tout développement possible.

Aussi la commission d'enquête estime légitime la demande de Monsieur Colard de créer un cinquième pôle situé entre le pôle de proximité et la commune rurale, appelée par exemple pôle d'emploi :

- avec des règles d'objectif de population adéquates (**% d'augmentation de la population à définir par le Syndicat Mixte**) et dégageant une réserve foncière adaptée,
- avec une attribution d'emprises foncières à destination économiques nécessaires au bon fonctionnement des entreprises existantes.

Cette disposition irait dans le sens des objectifs du projet de SCoT visant à réduire les déplacements domicile/travail en offrant la possibilité d'habiter au plus près de son travail.

La commission d'enquête souhaite connaître la position du Syndicat Mixte sur une telle proposition.